

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 23 février 2012**

**DCM N° 12-02-10**

**Objet : Attribution d'une subvention à l'Association Metz Marathon.**

**Rapporteur : M. BELHADDAD, Adjoint au Maire**

La deuxième édition du Marathon Metz Mirabelle a été organisée par l'association Metz Marathon le 16 octobre 2011 et a connu un vif succès avec plus de 2 900 participants qui ont pu découvrir Metz tout au long d'un parcours très urbain.

Cette grande fête populaire a investi cette année le cœur de la ville puisque le village marathon s'est installé place de la République et a proposé de nombreuses animations tout au long du week-end. Elle a rassemblé par ailleurs plus de 25 000 spectateurs tout au long du parcours.

La course Walygator qui s'est déroulée en partenariat avec l'USEP et l'UNSS a réuni sur l'Esplanade plus de 600 enfants encouragés par de nombreux parents.

Cet événement, qui représente un temps fort de la politique sportive mise en place par la Municipalité, traduit également la volonté de dynamiser la ville et d'offrir aux messins non seulement un divertissement mais aussi la possibilité d'être acteur de cette animation soit en participant aux courses soit en se mettant au service de l'événement dans le cadre d'une action de bénévolat. En effet, c'est près de 800 bénévoles qui prêtent chaque année main forte lors de cette manifestation sportive.

L'édition 2012 du marathon, qui se déroulera le dimanche 14 octobre, verra son parcours largement renouvelé. Ce nouveau tracé, sans pour autant ignorer les principales richesses du patrimoine architectural ou culturel messin puisque seront toujours visités le Centre Pompidou ou encore le centre historique de la ville, se développera plus au sud de Metz. Une place importante sera laissée à la découverte des communes de l'agglomération, au patrimoine intéressant et souvent méconnu comme Fleury, Cuvry, Pouilly ou encore de villes comme Marly ou Montigny-les-Metz. Grâce à la mobilisation de leurs habitants et de leurs associations, ces communes réservent aux participants un accueil chaleureux et festif qui viendra compléter les animations habituellement mises en place sur le marathon.

L'édition 2012 a également pour ambition de renforcer la course des 7 kms et d'offrir à tout un chacun, la possibilité de participer à un circuit accessible sur un mode convivial et dans la bonne humeur.

Le Marathon Metz Mirabelle continuera de bénéficier du label fédéral, sera toujours qualificatif pour les Championnats de France et constituera le championnat de Lorraine 2012.

Comme pour les éditions précédentes des animations périphériques seront mises en place en amont et dans les jours précédant le marathon : conférences, soirées des partenaires, exposition ... pourront entrer dans le programme qui sera proposé aux messins et aux coureurs.

La recherche de partenaires privés et publics se poursuit dans le but de pouvoir toujours développer cet événement. La consolidation observée des partenariats privés marque l'intérêt des entreprises à s'engager aux côtés de la Ville et des organisateurs sur des valeurs de citoyenneté, de développement durable ou de solidarité. Un travail est également en cours pour renforcer le niveau des partenariats publics.

Au-delà de la volonté de fidéliser les coureurs, les actions de communication viseront à porter le marathon dans les régions frontalières afin d'accroître à la fois le nombre de participants mais aussi d'assurer un large rayonnement de cet événement sportif.

A l'instar des deux premiers marathons, une partie des droits d'inscription de chaque participant sera reversé à un organisme caritatif. En 2012, c'est l'UNICEF qui a été choisie.

Sur le plan financier, il s'agit d'une opération équilibrée qui présente une stabilité du budget estimé à 641 000€ pour 2012.

Pour permettre à l'Association Metz Marathon de mener à bien cette opération, il est proposé au Conseil Municipal de lui verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 140 000 €. Le Conseil Régional devrait intervenir à hauteur de 50 000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les commissions compétentes entendues,

**VU** la demande de l'Association Metz Marathon portant sur l'organisation de la 3ème édition du Marathon Metz Mirabelle,

**CONSIDERANT** que ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique sportive municipale,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### DECIDE :

D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION DE 140 000 € A L'ASSOCIATION METZ MARATHON

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment la lettre de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire,

L'Adjoint Délégué :

Belkhir BELHADDAD

Service à l'origine de la DCM : Développement des pratiques sportives

Commissions : Sports et Finances

Référence nomenclature « ACTES » : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 44

Absents : 11

Dont excusés : 11

**Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**